



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOUS ÊTES LES BIENVENUS !

**Ici, c'est un lieu de vie :
votre présence est importante !**



Se voir, partager, rester en lien, c'est un droit

**Toute personne accueillie a le droit de recevoir
les visites de son choix, quand elle le souhaite.**

Toute restriction de visite doit être :

**exceptionnelle,
justifiée,
limitée dans le temps.**



Le droit de recevoir des visites est garanti par la loi.

Si le droit n'est pas respecté :

Parlez-en d'abord dans l'établissement :
à l'équipe soignante, au responsable de service, à la direction.

Si la situation persiste :
vous pouvez aussi faire un signalement au 3133,
le numéro national contre les maltraitances ou via
le formulaire en ligne disponible sur 3133.gouv.fr



Accéder au site
en scannant
le QR code